

**Arrêté n° 2020-134 relatif à la
composition du comité technique de
l'Université d'Angers**

- Vu le Code de l'Éducation, notamment son livre VII ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié ;
- Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Angers n° CA041-2018 du 27 avril 2018 portant création du comité technique de proximité et décision relative à la part d'hommes et de femmes au sein de l'établissement ;
- Vu l'arrêté n° 2018-50 du 25 octobre 2018 relatif aux listes de candidats aux élections au comité technique de l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2018-68 du 11 décembre 2018 relatif aux résultats des élections des représentants des personnels au sein du Comité technique de l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté 2019-02 du 11 janvier 2019 relatif à la composition du Comité technique de l'Université d'Angers ;
- Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
- Vu la démission de M. Philippe Veyer de son mandat de représentant titulaire du personnel Comité technique de l'Université d'Angers au titre de la liste présentée par le « SNPTES » ;
- Vu les désignations opérées par M. Christophe Annic en qualité de représentant du syndicat « SNPTES » à l'Université d'Angers ;

**Le Président de l'Université
Arrête :**

Article 1^{er} :

Les représentants de l'administration au comité technique de l'Université d'Angers sont :

- M. Christian ROBLÉDO, en sa qualité de Président de l'Université d'Angers, ou son représentant ;
- M. Olivier HUISMAN, en sa qualité de Directeur général des services, responsable en matière de ressources humaines.

Article 2 :

Les représentants du personnel élus au comité technique de l'Université d'Angers sont :

- Liste présentée par « SNPTES »

TITULAIRES :

M. ANNIC Christophe
Mme LEFRANCOIS Corinne

SUPPLEANTS :

M. Franck COADOU
Mme CLEMENT Nathalie

- Liste présentée par « SNPREES-FO et SupAutonome-FO »

TITULAIRES :

M. MAUBOUSSIN Yannick
M. PICARD Damien

SUPPLEANTS :

M. MORANÇAIS Jean-Remy
M. HAMARD Patrick

- Liste présentée par « Fédération syndicale unitaire (FSU) »

TITULAIRES :

Mme AMGHAR Tassadit
M. SAINTIS Laurent
Mme GIFFON Sigrid

SUPPLEANTS :

M. DURON Guillaume
Mme WELSCH Marie-Christine
M. GODET Jean-Luc

- Liste présentée par « Sud Education 49 et CGT FERC-Sup de l'Université d'Angers »

TITULAIRE :

M. CERVELLE Richard

SUPPLEANTE :

Mme SEBTI Sabrina

- Liste présentée par « **UNSA EDUCATION** »

TITULAIRES :

Mme LECOQ Patricia
Mme RACINEUX Valérie

SUPPLEANTS :

M. MAHOT Stéphane
Mme GUILLAUMIN Béatrice

Article 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2019-02 du 11 janvier 2019 relatif à la composition du Comité technique de l'Université d'Angers.

Le mandat des représentants du personnel, d'une durée de quatre ans, court à compter du 15 janvier 2019.

Fait à Angers, en format électronique

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 17 novembre 2020
Mis en ligne le 17 novembre 2020